

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

05 2023 51

DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Séance du</u> : 20 juillet 2023 Convocation du : 13 juillet 2023

Nombre de Conseillers:

En exercice : 27
Présents : 15
Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Marchés Publics : Autorisation de signature de la déclaration de « sans suite » du lot 1 gros œuvre – maçonnerie pour l'extension de l'école maternelle des Sources

<u>Présents</u>: Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Philippe Maillez, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Sophie Gaguin, Harris Reneman

Représentés :

Véronique Cortinovis a donné procuration à Annie Maciocia Sylvie Caillet a donné procuration à Philippe Maillez Jean-Marc Curtet a donné procuration à Laurence Rouquette Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon Annick Pantel a donné procuration à Lionel Chevrolat

<u>Absents</u>: Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Philippe Casamayor, Anne Le Guyader, Cyril Langelot, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz

Secrétaire de Séance : Sophie Gaguin

Accuse de réception en préfecture 001-210100434-20230720-MPUB2023_51-DE Date de télétransmission : 26/07/2023 Date de réception préfecture : 26/07/2023

Le rapporteur rappelle que la commune est engagée dans l'extension de l'école maternelle sur les surfaces actuellement non utilisées des appartements de l'étage.

A cet effet, un permis de construire a été déposé le 1^{er} juin 2023 pour permettre l'autorisation des travaux qui consisteront en la rénovation et la transformation des locaux de l'étage afin de pouvoir installer la salle des maîtres, la bibliothèque et la salle de motricité permettant de libérer des locaux au rez-de-chaussée.

Dans la continuité et pour la mise en œuvre de ces travaux, une consultation regroupant 9 lots doit être lancée dans le respect des obligations du Code de la commande publique. Le lot 1 : gros œuvre – maçonnerie a été lancé par anticipation et mis en ligne le 05 mai 2023.

Deux entreprises ont répondu à la consultation dont l'estimation a été arrêtée à 73 500 € HT par l'équipe de maitrise d'œuvre. Le montant des offres est nettement supérieur à l'estimation, soit 75 % à 92 % plus élevé.

L'analyse des offres fait ressortir des coûts très importants pour des postes de travaux ne requérant aucune difficulté particulière. Par ailleurs, le nombre de candidatures est trop restreint pour assurer une véritable concurrence, il est donc proposé, au vu de ces éléments, de suspendre la procédure et publier à nouveau l'avis d'appel à la concurrence.

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer le lot n°1 gros œuvre - maçonnerie sans suite pour motif d'intérêt général et d'autoriser la signature de la déclaration par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECLARE le lot n°1 gros œuvre - maçonnerie sans suite pour motif d'intérêt général

AUTORISE Madame le Maire à signer la déclaration

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire, Caroline TERRIER

